

# Centre d'Action Médico-Sociale Précoce



**Livret d'accueil - CAMSP**

**Personnes pouvant intervenir dans le parcours de l'enfant:**

Médecin(s) :.....

.....

Référent de parcours :.....

Secrétaire : .....

Cadre de santé : .....

Psychologue : .....

Infirmier : .....

Éducateur spécialisé : .....

Éducateur de jeunes enfants : .....

Assistant social : .....

Psychomotricien :.....

Ergothérapeute : .....

Orthophoniste : .....

Kinésithérapeute : .....

Notes : .....

.....

.....

.....

.....

VOUS AVEZ LE SENTIMENT QUE  
QUELQUE CHOSE NE VA PAS  
CHEZ VOTRE ENFANT ?

VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR SON  
DÉVELOPPEMENT : IL NE PARLE PAS  
ENCORE, IL EST EN RETARD POUR  
MARCHER, IL NE JOUE PAS AVEC LES  
AUTRES ENFANTS.

VOUS AVEZ FAIT DES DÉMARCHES  
EN VUE DE L'ADMISSION DE VOTRE  
ENFANT AU CAMSP ?

Ce livret vous est destiné afin de vous  
présenter **notre équipe, nos missions,**  
**le parcours de soins de l'enfant et nos**  
**modes d'intervention.**





# Sommaire

P05

**NOS MISSIONS**

P06

**NOTRE ÉQUIPE**

P08

**LE PARCOURS DE SOIN :  
DISPOSITIF GÉNÉRALISTE**

P09

**LE PARCOURS DE SOIN :  
DISPOSITIF RÉCOLTE**

P10

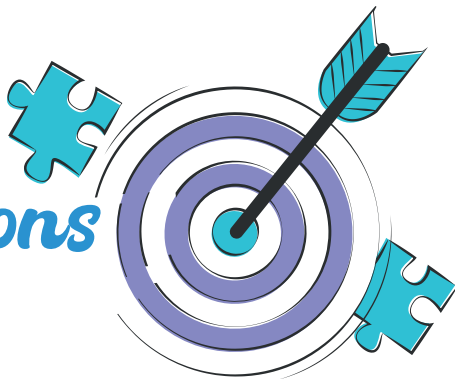
**MODE D'INTERVENTION**

P11

**APRÈS LE CAMSP**



# Nos missions



Le CAMSP peut accueillir l'enfant de **0 à 6 ans**.

Ses principales missions :

- La **prévention**, le **dépistage** et la **prise en charge** des enfants présentant des difficultés afin de favoriser le développement de leurs capacités (CAMSP généraliste).

- Le **dépistage**, le **diagnostic** et l'**accompagnement précoce** des troubles du spectre de l'autisme (TSA), grâce à une équipe spécialisée (CAMSP RE.COL.TE = REseau COLlaboratif Territorial).

- Le **soutien de la famille** dans les différentes étapes du parcours de l'enfant.

- L'**accompagnement à la socialisation** de l'enfant (crèche, halte-garderie, Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP), école...).

Dans le cadre de la prise en charge, le CAMSP peut :

- Accompagner la famille dans des démarches administratives (*mise en place d'un dossier à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), demande d'une aide à domicile, transport...*).

- Orienter l'enfant vers des professionnels en libéral, et/ou un lieu adapté à ses besoins.

# Notre équipe



**Médecin pédopsychiatre:** évalue le développement de l'enfant dans ses aspects affectifs, relationnels et cognitifs.

Il peut prescrire des bilans et/ou des prises en charge. Il coordonne le parcours de soins de l'enfant.



**Médecin neuropédiatre:** évalue le développement moteur et neurologique de l'enfant. Il peut prescrire des bilans, des examens complémentaires et un suivi si besoin.

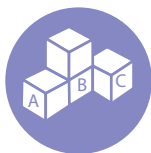
Il coordonne le parcours de soins de l'enfant.



**Cadre de Santé:** organise et coordonne le fonctionnement général du CAMSP.

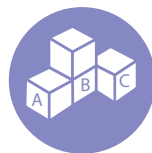


**Secrétaire médicale:** assure l'accueil des familles, la prise de rendez-vous médicaux pour l'enfant, la gestion administrative du dossier de l'enfant



**Educateur spécialisé / Educateur jeunes enfant:** participe à l'observation de l'enfant, réalise des bilans du développement global et utilise des outils de communication.

Il soutient la relation parent-enfant. Il peut assurer des prises en charge éducatives.



**Infirmier:** participe à l'observation de l'enfant, réalise des bilans du développement global et utilise des outils d'évaluation spécifiques.

Il soutient la relation parent-enfant. Il peut assurer des prises en charge thérapeutiques.



**Psychomotricien:** effectue une évaluation du développement psychomoteur de l'enfant à partir de bilans spécifiques.

Il peut assurer le suivi de l'enfant et accompagner sa famille.



**Psychologue:** peut réaliser une évaluation psychologique et/ou des bilans spécifiques.

Il peut proposer un suivi de l'enfant, un accompagnement familial.



**Orthophoniste:** évalue la communication, le langage, et ses prérequis. Dépiste un trouble de l'oralité motrice et/ou alimentaire de l'enfant. Il initie les premiers soins en vue d'un relai en libéral.



**Kinésithérapeute:** réalise un bilan neuromoteur et orthopédique.

Si nécessaire, il préconise une prise en charge et peut faire le suivi des appareillages prescrits.



**Ergothérapeute:** évalue et accompagne l'enfant présentant des limitations dans sa participation à la vie sociale et dans les activités de sa vie quotidienne.

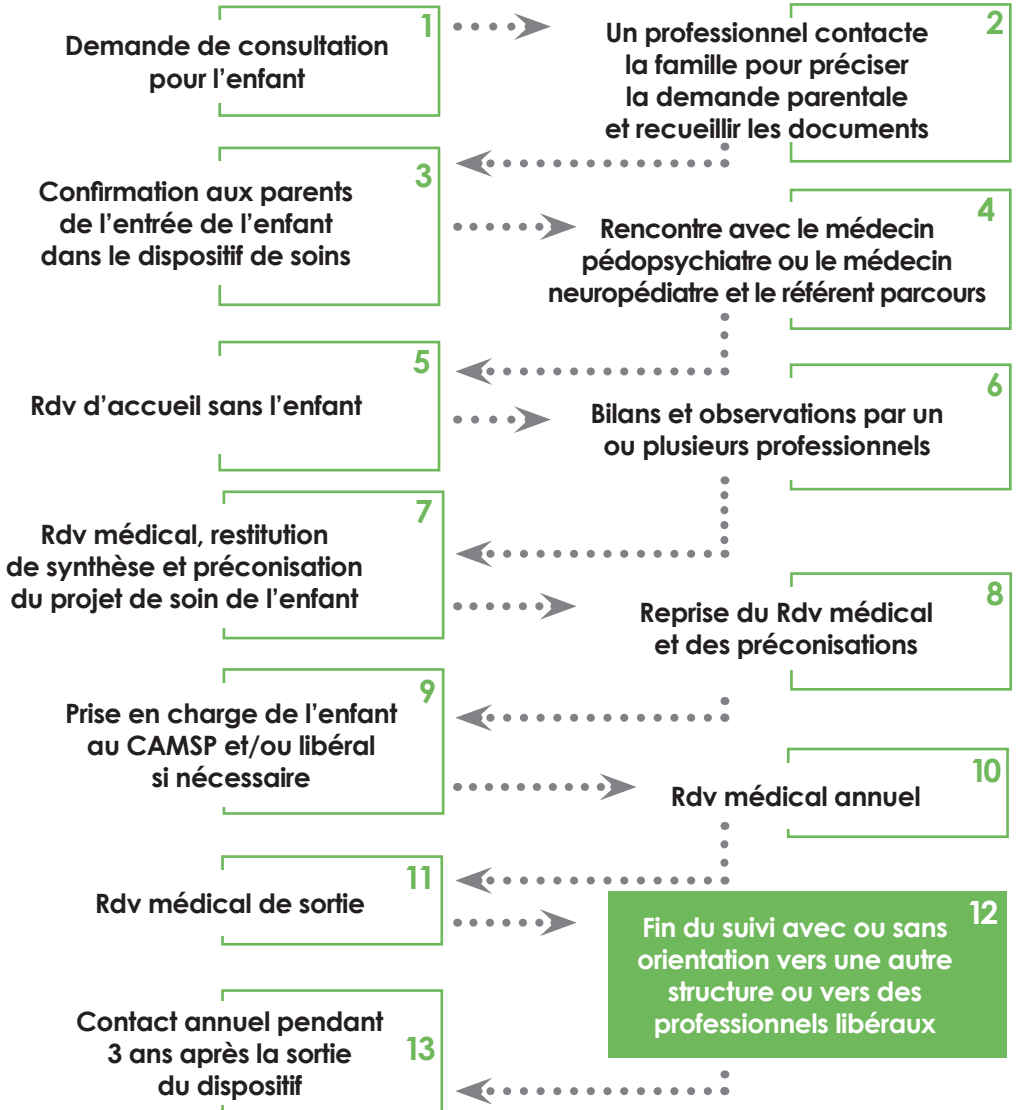
Il peut mettre en place des aides techniques.



**Assistant social:** se tient à la disposition des familles. Il informe et accompagne les parents dans les différentes démarches sociales et administratives.

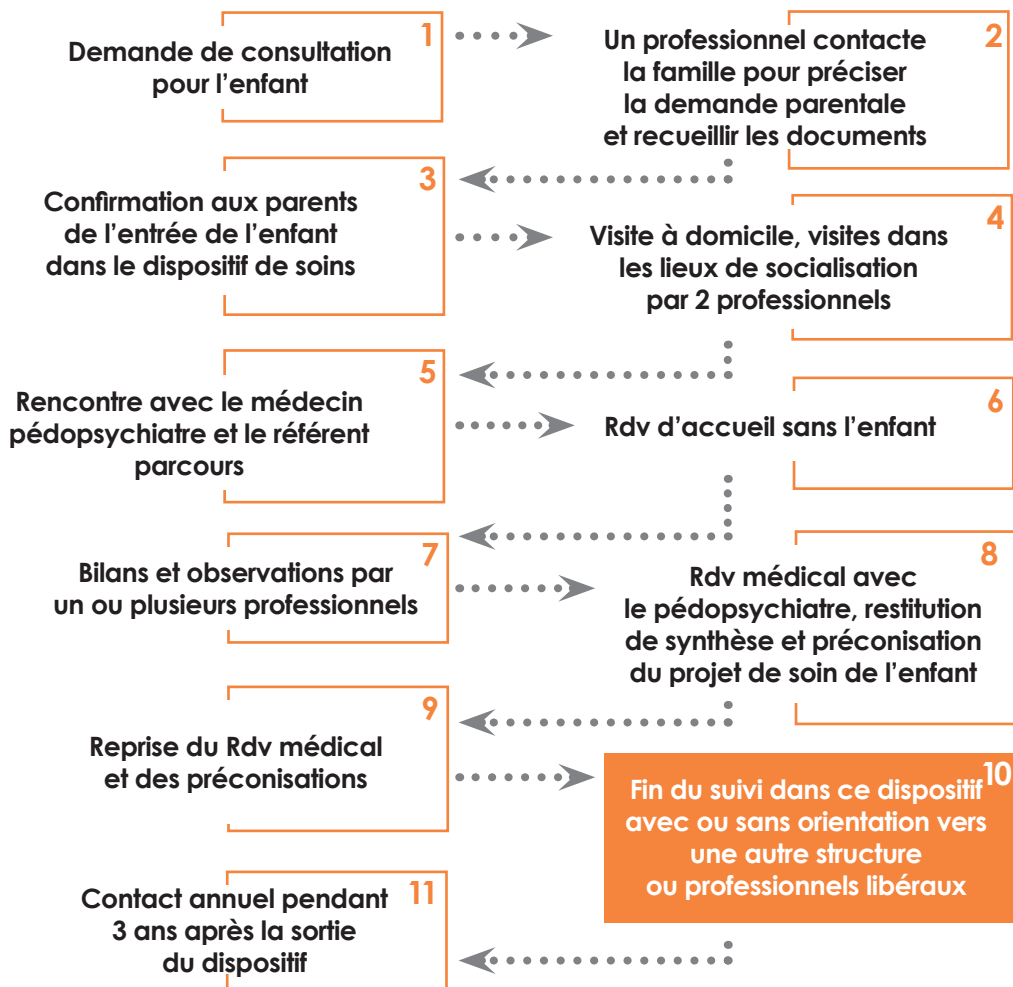
Il est l'interlocuteur privilégié des partenaires sociaux.

# Le parcours de soins : dispositif Généraliste





# Le parcours de soins : dispositif Récolte



TOUT AU LONG DU PARCOURS  
DE VOTRE ENFANT, L'ÉQUIPE  
VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS  
QUESTIONNEMENTS ET VOS DÉMARCHES.



# Modes d'intervention

- **Consultation médicale**  
(individuelle ou conjointe)
- **Prise en charge individuelle**  
(bilans, suivi...)
- **Prise en charge groupale**
- **Prise en charge parent-enfant**
- **Accompagnement social**
- **Observations de l'enfant dans ses différents lieux de vie**  
(maison, crèche, école, etc.)
- **Travail en collaboration avec les professionnels extérieurs, avec l'accord du responsable légal de l'enfant**





## Après le CAMSP ?

Le CAMSP assure le dépistage, le diagnostic et / ou le début des soins, il est donc une **étape** dans le parcours de l'enfant.

Dans le cadre de ce parcours, l'équipe co-construit avec la famille **le projet de sortie le plus adapté** à l'enfant.

**L'accompagnement au CAMSP prend fin en cas d'atteinte de l'âge limite d'accueil** (*année des 6 ans*), à la demande de la famille, en cas d'orientation vers un établissement spécialisé, en l'absence d'indication de poursuite de soins au CAMSP ou en raison d'absences répétées.

En cas d'indisponibilité lors d'un rendez-vous, merci de prévenir le secrétariat le plus tôt possible.



## CAMSP

**Secrétariat ouvert de lundi au vendredi de 9<sup>h</sup> à 16<sup>h</sup>30**

**TÉL. :** 05 46 45 69 72

**MAIL :** [camsp.larochelle@ght-atlantique17.fr](mailto:camsp.larochelle@ght-atlantique17.fr)

### **ADRESSE :**

#### **CAMSP La Rochelle**

Hôpital St-Louis

Rue du Docteur Schweitzer - 17019 La Rochelle Cedex

#### **CAMSP Rochefort**

31 avenue Lafayette - 17300 Rochefort-sur-Mer



Hôpitaux La Rochelle Ré Aunis  
Centre Hospitalier de Rochefort  
Centre Hospitalier de Marennes  
EHPAD «Val de Gères» Surgères  
Centre Hospitalier de l'Île d'Oléron

1, rue du Dr Albert Schweitzer  
17019 La Rochelle Cedex 1  
Standard > 05 46 45 50 50

[www.ch-larochelle.fr](http://www.ch-larochelle.fr) |    